

Documents à conserver

A VIE	<ul style="list-style-type: none"> - Actes de propriété et actes notariés - Actes de reconnaissance d'enfants naturels - Bulletins d'allocations chômage - Bulletins de salaires - Carnet de santé - Certificats et contrats de travail - Contrat de mariage - Diplômes - Donations - Dossiers médicaux - Jugement de divorce - Livret de famille - Livret militaire - Relevés des points de retraite - Titres de pensions civiles et militaires
30 ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers de remboursements de sinistres - Factures des entrepreneurs et des constructeurs - Frais de séjours en hôpital - Permis de construire - Procès verbaux des assemblées générales - Reconnaissances de dettes entre particuliers - Relevés des charges de copropriété
10 ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereaux de versements en liquide, ordres de virements - Relevés de comptes bancaires ou postaux - Talons de chéquiers
5 ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'échéance et justificatifs de paiement des contrats d'assurance-vie - Baux résiliés, états des lieux et quittance de loyer - Factures d'électricité et de gaz - Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires
3 ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs d'impôts sur le revenu (conservez jusqu'au 31 décembre 2003 les impôts réglés en 2000) - Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et de retraite (pour les artisans et les commerçants) - Redevance télévision
2 ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereaux de versements des allocations familiales - Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats - Doubles des lettres recommandées

	<ul style="list-style-type: none">- Factures d'eau- Quittances de primes d'assurance (hors assurance-vie)- Remboursements de la Sécurité sociale
1 AN	<ul style="list-style-type: none">- Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement- Notes de frais, d'hôtels ou de restaurants- Récépissés des envois en recommandé